

8 Faits divers & Justice

Accident de la circulation sur route Bitam-Oyem

Une femme présentée comme une malade mentale fauchée à Konoville

SCOM

Libreville/Gabon

UN tragique accident de la circulation s'est produit, au petit matin du vendredi 3 août dernier, au village Konoville-Les-Trois-Eglises, situé entre Oyem et Bitam. En effet, un véhicule de marque Mitsubishi, de type Canter, a violemment percuté une femme dont l'identité n'a pas encore été établie par les gendarmes de la brigade du chef-lieu du département du Ntem en charge de l'affaire. La seule chose que les enquê-

teurs savent avec certitude, c'est que la victime est une malade mentale.

Les faits nous sont rapportés par une source proche du dossier. Ainsi, dans la nuit du jeudi 2 au vendredi 3 août, il est approximativement 4 heures du matin. Un véhicule Canter roulant dans le sens Oyem-Bitam percute un obstacle au village Konoville. Le conducteur dit avoir d'abord assimilé la chose tamponnée à une bête. D'autant que l'épais brouillard qui enveloppait la zone ne facilitait pas la visibilité. Pour en avoir le cœur net, le chauffeur se range sur le bas-côté. En revenant à



Photo : J.F. MAROLA

L'axe Oyem-Bitam: le brouillard certainement à l'origine de l'accident de Konoville-Les-Trois-Eglises.

pied sur le lieu de l'impact, il découvre avec stupeur que c'est un être humain qu'il vient de renverser.

GARDE À VUE• Sur ces entrefaites, le routier, dans un moment de panique, redémarre et roule pleins gaz

en direction de Bitam, à 37 km du hameau. Une fois parvenu en ville, il se rend directement à la brigade de gendarmerie, dans le but de signaler l'accident.

Dans les minutes qui suivent, les gendarmes se rendent à Konoville pour procéder au constat d'usage. Sauf qu'ils ne peuvent établir l'identité de la victime. Un seul fait saute à leurs yeux: la dame décédée est une malade mentale. En effet, d'après des informations recueillies sur place, la disparue déambulerait d'ordinaire entre Mitzic et Oyem. Qu'est-ce qui justifie alors sa présence dans le départe-

tement du Ntem où elle a trouvé la mort? Mystère.

« La victime est connue pour ses frasques dans les différents villages situés entre les chefs-lieux des départements de l'Okano et du Woleu. Un autre routier a failli la faucher la semaine dernière », indique un Officier de police judiciaire (OPJ).

Le conducteur du Canter a été placé en garde à vue dans le cadre de la procédure, qui débouchera sur son déferrement devant le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, pour être fixé sur son sort.

Affaire État gabonais contre Melly-Madougou Marie Léa Yolande

L'accusée à la barre pour répondre du chef d'inculpation de détournement de deniers publics

JNE

Libreville/Gabon

LA Cour criminelle spéciale (CCS) devait, le mardi 31 juillet 2018, juger par contumace Melly-Madougou Marie Léa Yolande, introuvable les jours qui ont précédé cette date.

En effet, avait-on indiqué au Palais de justice de Libreville, toutes les garanties de représentativité (domicile, numéros de téléphone, boîte postale, etc) que cette fonctionnaire de la Direction générale du trésor et des comptes publics avait présentées lors

de sa mise en liberté provisoire ne correspondaient plus pour qu'on puisse la localiser.

Mais, tel le sphinx qui renaît de ses cendres, dame Melly-Madougou s'est présentée volontairement, la veille de l'audience, au Palais de justice de Libreville, en compagnie de son conseil. Pour permettre à ce dernier de s'imprégner du dossier afin de mieux préparer la défense de son client, le procès a été reporté à une date ultérieure. Il aura donc finalement lieu aujourd'hui, avec la présence de l'accusée à la barre.

PRISE DE CORPS• Selon la



Photo : F. M. MOMBO/L'Union

La Cour va auditionner aujourd'hui dame Melly-Madougou sur les faits qui lui sont reprochés.

loi gabonaise, un accusé qui comparait pour quelque affaire criminelle, ayant bénéficié de la liberté

provisoire, est incarcéré la veille de son procès et reste en détention tout le long des débats. C'est ce

que l'on appelle en langage juridique « la prise de corps ». Si l'accusé ne se présente pas de lui-même pour se faire incarcérer, le juge ordonne la force publique pour l'arrêter et le conduire directement en prison. Melly-Madougou Marie Léa Yolande s'est pliée à la loi. C'est donc escortée par les matons qu'elle quittera ce matin la prison centrale de Libreville pour la salle des pas perdus, afin de répondre du chef d'inculpation de « détournement de deniers publics ». On saura, dans le détail, les charges qui pèsent sur cet agent de l'État, lors du déroulement du

procès qui débute aujourd'hui.

Selon l'article 141 du Code pénal, « le détournement des deniers publics est le fait pour tout fonctionnaire ou agent de l'État ou des collectivités publiques, de détourner ou soustraire des deniers publics ou privés ou effets actifs en tenant lieu, ou des espèces, titres, effets ou objets mobiliers dont il était dépositaire à l'occasion de ses fonctions, si les choses détournées ou soustraites sont d'une valeur supérieure à 250 000 francs ». Le coupable de ce crime économique encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

Suite à un accident mortel sur la route de Cocobeach

Deux individus écroués à Sans-Famille

SCOM

Libreville/Gabon

Les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la brigade territoriale de gendarmerie de Ntoum semblent avoir rassemblé suffisamment d'indices qui font penser à une entente entre les mis en cause et les occupants du véhicule-fueur toujours en fuite.

LES foudres de la justice s'abattent en ce moment sur Salvador Boutamba, 32 ans, et Charles Emame Allogo, 36 ans, deux compatriotes poursuivis pour complicité d'homicide involontaire et entrave à la bonne marche d'une procédure judiciaire. Ils sont, en effet, suspectés d'avoir gardé par devers eux des informations sur un accident de la circulation qui a coûté la vie à Lorenzo Ndong Mintogo, un ressor-

tissant équato-guinéen de 53 ans.

Une source autorisée rapporte que le drame a lieu, samedi 28 juillet dernier, au village Meba, situé sur la route de Cocobeach. Il est environ 21 heures. Lorenzo, établi à Meba depuis plusieurs années, est violemment percuté par un véhicule roulant dans le sens Cocobeach-Ntoum. Immédiatement après, des témoins envahissent le lieu de l'impact. Parmi eux, Salvador Boutamba et Charles Emame Allogo qui étaient en train de prendre un verre dans un troquet.

La victime semblant encore être en vie, Salvador Boutamba et Charles Emame Allogo prennent place dans la voiture, pour l'accompagner à l'hôpital. Mais, contre toute attente, une vive discussion éclate entre les occupants de l'automobile. Cet incident amène Boutamba à descendre à la hauteur de



Photo : D.R.

Salvador Boutamba...

Nkoltang, laissant Emame Allogo poursuivre le voyage en compagnie des inconnus.

Une fois parvenus à 18 km de Libreville, les occupants du véhicule, constatant que le ressortissant équato-guinéen blessé a rendu



Photo : D.R.

...et Charles Rostand Emame Allogo. Les deux individus devraient s'expliquer sur leur rôle dans la mort de Lorenzo Ndong Mintogo.

l'âme, se seraient entendus pour se débarrasser de son corps sans vie dans la nature. Avant de prendre la fuite.

ENTENTE• De retour à Meba, Salvador Boutamba a une étrange attitude: il passe le plus clair de son

temps en forêt. Quant à Charles Emame Allogo, il restera curieusement muet comme une carpe face aux questions des autres villageois. Malheureusement pour les deux hommes, l'affaire arrive aux oreilles des éléments de la brigade territoriale de gendarmerie de Ntoum, qui ont compétence dans la zone où a eu lieu l'accident. Les investigations diligentées par les Officiers de police judiciaire (OPJ) permettent aussitôt de confondre les deux acolytes, qui sont donc mis aux arrêts pour les nécessités d'enquête. Durant l'enquête préliminaire, les limiers découvrent plusieurs indices qui font penser à une entente entre les mis en cause et les occupants du véhicule-tueur. Notamment le fait de n'avoir pas relevé la plaque minéralogique de l'automobile, sa marque, sa couleur et, surtout, d'avoir choisi de dissimuler l'acci-

dent aux différents postes de contrôle situés entre le village Meba et Libreville.

Toute chose qui a motivé la direction des enquêtes de la brigade territoriale de Ntoum à déférer les deux individus, vendredi 3 août dernier, devant le procureur de la République. « Les mis en cause paient pour avoir gardé par devers eux des informations capitales sur une infraction. L'enquête se poursuit afin de neutraliser le conducteur de la voiture et les autres occupants », confie une source militaire. Laquelle croit savoir qu'il s'agirait sans doute des membres d'une fratrie.

Boutamba et Emame Allogo auraient-ils perçu de l'argent en contrepartie de leur silence? On le saura certainement à la faveur de leur procès. En attendant, ils sont incarcérés à la prison centrale de Libreville depuis le 3 août dernier.